un instant en Amérique ; il lui offrait 150.000 francs pour trois années. Mais le maître d'hôtel parisien avait la nostalgie du boulevard, et M. Vanderbilt le libéra au bout de dix-huit mois, en lui réglant intégralement son engagement.

Un journal ajoute que Joseph était un redoutable boxeur, mais que, somme toute, il y eut encore moins d'yeux que d'œufs pochés dans sa paisible existence.

A propos des gilets brodés

Savez-vous le rapport qui existe entre le Jardin des Plantes et les gilets brodés ?

Ces deux institutions, dont la seconde revient à la mode, paraît-il, dérivent pourtant l'une de l'autre.

Vers l'an 1600, les habits à ramage faisaient fureur, et l'on exigeait une grande variété de ramages. Les dessinateurs ne savaient plus qu'imaginer. C'est alors qu'un horticulteur, nommé Jean Robin, s'avisa de créer un jardin où il cultiva toutes sortes de fleurs étrangères. Le brodeur ordinaire de Henri IV allait y dessiner et y enluminer ses modèles. Bref, c'est de ce parterre que provinrent toutes les belles étoffes exécutées pour la cour.

L'établissement de Robin devint bientôt, sous le nom de « Jardin du Roi », une dépendance de la couronne, et le propriétaire s'appela le « simpliste » du roi, du mot « simples » qui désignait les herbes. En 1626 on ne portait plus d'habits à fleurs, mais le jardin du Roi continuait à fournir des patrons pour la tapisserie. Guy Labrosse suggéra alors l'idée d'un jardin plus vaste, mieux assorti, où les étudiants en médecine trouveraient de quoi s'instruire sans nuire aux dessinateurs de tapis.

Grâce aux progrès de la botanique, les brodeurs de gilets, désormais, ne manqueront pas de modèles, beaux ou laids, pour leurs ervations artistiques.

Un gaz bienfaisant

Vienne, 31 décembre. — Un ingénieur de Cracovie, M. Rychnowski, vient de découvrir un nouveau gaz, l'électroïde, que les médecins jugent très efficace pour combattre la consomption.

Le gaz doit être respiré à des intervalles variables d'une minute à un quart d'heure, selon le degré de sensibilité du patient.

Il détruit très rapidement, paraît-il, les germes morbides.

Grâce à l'électroïde, on a déjà guéri de nombreux cas de névrose et d'anémie.

Épouvantable accident de tramways à Milan

Milan, 31 décembre. — Une voiture électrique des tramways Edison a tamponné, en pleine rue, un camion portant des bonbonnes d'acide sulfurique. Celles-ci se sont déversées sur les voyageurs et le personnel. Ce fut épouvantable. Environ vingt personnes ont été gravement atteintes.

Un ballon dirigeable qui se transforme en bateau

L'aéronaute Georges Latruffe, qui s'est déjà signalé à l'attention du public par sa traversée de la Manche en ballon, vient d'inventer un ballon dirigeable qui est construit de façon à pouvoir naviguer sur mer en cas de chute. Les dispositions générales de ce dirigeable ne sont pas très différentes de celles du « Santos-Dumont » ; au-dessous d'un ballon en forme de cigare est suspendu, de la même façon, une poutre armée qui porte tous les organes moteurs. Seulement cette poutre armée doit être recouverte de toile forte imperméable, de façon à pouvoir flotter sur l'eau.

En outre, une hélice placée à l'avant de la nacelle est munie de deux roues à aubes, semblables à celles des bateaux, et dont les palettes battent l'air, comme celles battront l'eau au besoin. Ces deux roues, placées de chaque côté de la nacelle, sont munies de dispositions, dont le maniement constitue tout le secret de la manœuvre. Si on les abaisse, l'aérostat s'élève ; si on les relève, il descend. Quant à la direction, elle est obtenue par la marche d'une des roues, l'autre étant à l'arrêt ; elles servent, en somme, à la fois, à la propulsion et à la direction. L'hélice placée à l'avant, n'a d'autre but que de suppléer au jeu des roues, en cas de panne. Roues et hélice doivent être actionnées par deux moteurs de 10 chevaux.

Jusqu'à présent, M. Latruffe n'a encore construit qu'un appareil d'expérience de dimensions assez réduites. L'enveloppe, en papier du Japon, a 8 mètres et la poutre armée 3 mètres seulement. Les moteurs y sont remplacés par des mouvements d'horlogerie.

Hier, l'inventeur devait faire des expériences avec cet appareil à l'Hippo-Palace. Tout avait été disposé sur la pelouse pour le gonflement de l'aérostat : tonneaux, bonbonnes de fer, sulfate de zinc, etc. La fabrication du gaz hydrogène était déjà commencée et l'enveloppe de papier commençait à prendre une forme, lorsque le directeur de l'Hippo-Palace parut.

— Pour former mon cirque en usine à gaz, y pensez-vous, vieillard ! Tout ce que vous voudrez, excepté cela !

Et notre inventeur dut renoncer à son expérience et plier bagage. La démonstration de l'excellence du système aura pour une autre fois.

Les caprices de l'hiver

L'hiver, cette année, a de singuliers caprices. Tandis qu'il continue de sévir avec une exceptionnelle rigueur, sur tout le territoire des États-Unis, il s'est fait bénin pour nous, et ne nous a guère infligé, jusqu'ici, que quelques flocons de neige, aussitôt fondus que tombés, et quelques gelées blanches que balayaient, à l'aube, les premiers rayons du soleil.

Nos voisins les Espagnols sont infiniment moins favorisés. D'après les dépêches qui nous parviennent de Madrid, il fait là-bas un froid terrible. La neige a interrompu la circulation sur un grand nombre de voies ferrées et, sur plusieurs points, les trains ont déraillé. A Burgos, le thermomètre est descendu sans transition à 14 degrés au-dessous de zéro.

La « vague de froid », dont les météorologistes américains nous prédisaient la venue, aurait-elle donc obliqué en cours de route, pour fondre sur la péninsule ?

Et, pendant ce temps, il fait, en Égypte, une chaleur épouvantable. A Alexandrie et au Caire, on a constaté, la veille de Noël, plus de 30 degrés au-dessus de zéro.

Le centenaire de la locomotive

On vient de célébrer, sans grand tapage, à Camborne, en Angleterre, dans le village même où, il y a cent ans, le 21 décembre 1801, les deux modestes promoteurs — sans doute — de l'industrie des chemins de fer, Trevithick et Vivian, lancèrent la première locomotive digne de ce nom.

Si Joseph Cugnot, en effet, fut le créateur de la voiture automobile, du moins quant à son principe, Trevithick doit être considéré comme le véritable inventeur de la locomotive, en ce sens qu'il eut l'idée, géniale innovation, de placer son appareil sur des rails, et qu'il réussit, ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait pu faire, à remorquer avec sa machine une charge utile de 10 tonnes, plus 70 voyageurs, à la vitesse de 8 hilomètres à l'heure. Cela se passait sur la route de Camborne à Tchidy.

Richard Trevithick, né à Penponds en 1778, était ingénieur des mines de Dolcoath, dont Andrew Vivian avait la direction générale, quand, sur les conseils de son patron, il créa sa première locomotive à vapeur. Aux essais, après un parcours de plusieurs milles, le moteur subit une panne fâcheuse non loin de Tchidy. Plus tard, circulant entre Penydaran et Merthyr-Tydvil, la chemin... qui était en briques, fut démolie au passage d'un pont, au terme d'un voyage de 20 kilomètres.

Près de 50 ingénieurs, directeurs de mines et notabilités du monde des chemins de fer ont pris part à la célébration locale de cet intéressant centenaire, organisé par les autorités municipales de Camborne.

Éboulements aux États-Unis. — 35 victimes

New-York, 31 décembre. — Les pluies torrentielles qui tombent depuis plusieurs jours, ont causé un accident très grave. Un train de voyageurs, qui se rendait, hier soir, à Lynchburg (Virginie), fut arrêté par un éboulement. La rivière « James », débordée, menaçait, en outre, d'emporter les wagons. Aidés par les voyageurs, les employés du train entreprirent de pousser les dernières voitures vers un endroit de la voie où elles seraient en sûreté, quand un nouvel éboulement se produisit. Le train entier fut couvert par des débris d'une colline. La locomotive et le wagon aux bagages furent précipités dans la rivière et trente-cinq voyageurs furent ensevelis sous l'éboulement.

Naufrage d'un vapeur anglais. — 19 victimes

Hong-Kong, 31 décembre. — Le vapeur anglais « Clara » a sombré près de Wa-Hou-Hai. Le capitaine et dix-huit personnes manquent. Le vapeur français « Hanoi » en a sauvé quarante-deux.

LES SAUVETEURS DU NORD

Le compte-rendu officiel de la dernière fête solennelle de la Société des Sauveteurs du Nord vient d'être distribué.

Nous extrayons, du palmarès lu par le secrétaire-général, les notices qui accompagnent les noms des lauréats appartenant à notre région.

La liste des récompenses a paru, en son temps, dans nos colonnes. On lira, cependant, avec plaisir, ces notices qui forment les plus belles pages du livre d'or de la Société.

Nous citons le rapport du secrétaire-général :

M. Duquesne, Henri, ébéniste à Roubaix. — Le 16 décembre 1899, M. Duquesne se jetait, sans hésiter, dans le canal de Roubaix, pour sauver un jeune homme qui y était tombé accidentellement. Le 19 janvier 1899, une femme tombée dans le canal était sauvée par ce brave camarade. En récompense de ces deux sauvetages, Duquesne recevait la médaille d'argent de 2e classe du Gouvernement. Le 19 juillet 1900, il se signalait de nouveau en sauvant d'une mort certaine un enfant qui était tombé à l'eau du haut d'une passerelle. Ces actes de courage, accomplis dans les plus grands dangers, méritent d'autant plus que le Comité des récompenses a décidé d'offrir à ce brave sauveteur la médaille offerte par M. Mouze, député.

M. Fauvarque, Joseph, tisserand à Roubaix. — Le 2 juin 1895, M. Fauvarque, retraité du canal de Roubaix un enfant de 6 ans. Quelques semaines, il sauvait un homme sur le point de se noyer à l'école de natation. Le 16 juin 1896, il se jetait dans le canal pour sauver un enfant de 6 ans. Le 16 février, il sauvait un maçon était englouti sous les décombres d'un pan de mur qui venait de s'écrouler. Après de grands efforts, Fauvarque réussit à le dégager, et à peine avait-il terminé ce sauvetage que le reste du mur s'écroulait. Le 20 avril 1899, il sauvait une petite fille de deux ans, qui, tombée sur la chaussée, aurait, sans son intervention, été écrasée par les chevaux attelés à un camion. Le feu brûlait, un jour, dans l'usine Courageux-Sauvetage, Fauvarque, lui, alors, que brave ouvrier, bagage volontaire à 15 ans, aux pompiers aéroïens, il prit part à plusieurs expériences dans le canal de l'Algérie, puis il partit au Tonkin, où sa bravoure continue lui valut une citation. Tout cela de la médaille du Tonkin et de la médaille coloniale, notre brave ami, en 1898 la médaille d'argent de 2e classe du Gouvernement, et en 1900 une lettre de félicitations de M. le Préfet du Nord. Vous approuverez, j'en suis persuadé, la décision du Comité des récompenses, qui a décerné à ce vaillant citoyen une médaille d'argent offerte par M. Watine, vice-président de notre section de Roubaix.

M. Aertgers, Emile, représentant à Roubaix. — L'année dernière, M. Aertgers, qui était titulaire d'une lettre de félicitations de M. le Préfet, d'une mention honorable et d'une médaille d'argent de 2e classe du Gouvernement, recevait de notre Société une médaille d'argent. Depuis cette époque, ce brave sauveteur s'est distingué de nouveau en diverses circonstances, et il a obtenu du Gouvernement la médaille d'argent de 1re classe. Nous félicitons bien sincèrement M. Aertgers de cette nouvelle distinction, qui est la juste récompense due à son courage et à son dévouement. Avec ces félicitations, nous le prions de bien vouloir accepter un diplôme de médaille d'argent.

M. Flament, Jules, adjudant aux sapeurs-pompiers à Tourcoing. — A l'âge de 18 ans, M. Flament s'enrégimentait au bataillon des sapeurs-pompiers de Lille, puis il accomplit son service militaire aux sapeurs-pompiers de Paris. Il se distingua dans plusieurs incendies et notamment lors de l'incendie de l'Opéra-Comique, le 28 mai 1887. Entré aux sapeurs-pompiers de Tourcoing en septembre 1887 comme caporal, il était nommé sergent le 1er avril 1895 et adjudant le 1er janvier 1900. L'adjudant Flament a pris part à l'extinction de 500 incendies, et il a à son actif de magnifiques actes de courage. Le 21 avril 1894, il fut grièvement blessé à la main à l'incendie de la filature de M. Lemen, rue du Haze. Le 15 avril 1895, il était blessé aux jambes à l'incendie de l'usine Motte, à Roubaix. Quelques jours après, il était de nouveau blessé dans un incendie à Tourcoing. Dans le cours de la même année, il se distingua encore dans deux incendies et fut blessé aux mains et au poignet gauche. Le 10 janvier 1893, il pénétrait dans une maison incendiée, occupée par M. Vermesch, maréchal, et réussissait à sauver une caisse contenant les économies de la famille. Le 27 mars 1899, l'adjudant est blessé à la main droite à l'incendie du chez M. Desurmont, filateur. En mars 1900, lors de l'effondrement d'un magasin au pelgrage Lorthiois, il se dévoue d'une façon superbe. Il réussit, non sans de grandes difficultés, à retirer des décombres un ouvrier qui y était enclavé. L'état de ce malheureux était très grave, il nécessita son transport à l'Hôtel-Dieu. Pour ces beaux faits, notre camarade Flament a reçu une médaille d'argent de 2e classe. En attendant qu'une nouvelle récompense du Gouvernement vienne se joindre à la première, nous lui adressons, avec nos vives félicitations, la médaille offerte par M. Gaverniaux, membre du Conseil d'administration.

M. Meurillon, Léon, sous-lieutenant des sapeurs-pompiers, à Tourcoing. — M. Meurillon entrait, en 1884 aux sapeurs-pompiers de Paris. Caporal en 1885, sergent en 1886, il se signalait de son courage et de son dévouement dans ce corps d'élite. Libéré du service militaire en 1887, il entrait comme sergent aux sapeurs-pompiers de Tourcoing, désigné à cet effet avec les meilleures recommandations par le colonel des sapeurs-pompiers de Paris. Nommé adjudant en 1895, il est promu sous-lieutenant, en 1896. Le lieutenant Meurillon a pris part à l'extinction de 380 incendies, et toujours il a fait preuve d'une grande intrépidité, notamment dans les circonstances suivantes : Le 1er février 1885, il recevait les félicitations de son colonel pour sa conduite dans un incendie rue Victor-Hugo, à Paris. Le 14 avril 1885, il était blessé à la main et au pied, à l'incendie de la fabrique Bocquet, à Tourcoing. Le 28 octobre 1888, il fut à demi asphyxié en opérant dans les appartements d'une maison en feu. En 1889, le sous-lieutenant Meurillon est de nouveau blessé dans divers incendies d'usines. En mars 1891, il sauve un cheval tombé dans une tranchée boulevard Gambetta, à Tourcoing. Le 31 juillet 1891, il est blessé au bras, et le 1er décembre de la même année, il a la cheville gauche fracturée à l'incendie de l'usine Wibaux-Florin, à Roubaix. Le 27 août 1893, il sauva un cheval tombé dans le canal. Le 30 décembre 1896, un incendie se déclare chez M. Van Gonelbeck, à Tourcoing. L'escalier est devenu impraticable et notre brave ami, au moyen d'une échelle libre, sauve deux enfants et trois grandes personnes qui étaient restés à l'étage. Le 25 septembre 1896, il a la cheville droite fracturée à l'incendie de chez M. Hennion, à Roncq. Enfin, le 15 mars 1900, à la catastrophe de chez MM. Lorthiois, à Tourcoing, aidé de ses braves sapeurs, il parvint à sauver un homme enseveli sous les ruines, dont la tête seule émergeait. Le 22 septembre 1897, le Gouvernement lui décernait une médaille d'argent de 2e classe, récompense bien méritée. Nous félicitons ce brave officier, et persuadés qu'il ne s'arrêtera pas en aussi beau chemin, nous lui décernons la médaille offerte par M. Deléarde, capitaine honoraire aux sapeurs-pompiers de Lille.

M. Fatrez, Charles, sellier à Antoing. — En 1898, M. Fatrez recevait une mention honorable du Gouvernement belge, et nous lui décernions notre médaille de bronze pour avoir montré un réel courage en se dévouant dans de violents incendies, en arrêtant des chevaux emportés et en sauvant un jeune homme tombé dans l'Escaut, à proximité du barrage d'Antoing, endroit très dangereux. Le 11 juin 1900, Fatrez s'est de nouveau distingué en se jetant à la tête d'un cheval attelé qui avait pris le mors aux dents. Le fait se produisait dans une rue encombrée de monde, et c'est grâce à l'intervention de ce brave citoyen que personne n'a été atteint par l'animal. A la suite de cet acte de dévouement, le Gouvernement belge a accordé à notre camarade une médaille de 1re classe. M. Fatrez est non seulement un courageux sauveteur, mais il est aussi très dévoué aux intérêts de la Société. En toutes circonstances, nous pouvons compter sur son précieux concours. Aussi, le Comité des récompenses a-t-il décidé de lui décerner une médaille de vermeil en récompense de son courage et en remerciement du dévouement qu'il témoigne envers notre œuvre humanitaire.

M. Nys, Emile, courtier à Roubaix. — En 1874, M. Nys sauvait la vie à un enfant dans un commencement d'incendie. En mai 1899, il arrêtait, à Tourcoing, un cheval emporté attelé à une voiture, au moment où cette voiture allait être prise en écharpe par le tramway. Le 7 juin 1899, à Roubaix, deux chevaux attelés à un camion, effrayés par le passage d'un automobile, s'emportèrent. De sérieux accidents étaient à craindre. M. Nys n'hésita pas à se jeter à la tête des chevaux, et, après de grands efforts, il réussit à les maîtriser. Le 20 juillet suivant, il arrêtait encore un cheval emporté attelé à une voiture, dans laquelle se trouvait une dame. Pour ces différents faits, le Gouvernement accordait à notre camarade une médaille de bronze. Le 8 janvier 1901, un cheval attelé à une calandre s'emportait dans la Grande-Rue, à Roubaix. M. Nys se jetait résolument à la tête de l'animal, le cheval fit un écart et la voiture vint heurter un poteau tenant le fil des cars électriques. L'animal brisa ses harnais et continua sa course folle. M. Nys continua à le poursuivre et parvint, non sans peine, à l'arrêter. Comme vous le voyez, Mesdames et Messieurs, notre camarade Nys a fait preuve d'un courage et d'un sang-froid qui méritent les plus grands éloges, mais ce n'est pas seulement comme sauveteur qu'il montre un grand dévouement. En toutes circonstances, il met au service de ses concitoyens son activité et son énergie. Lorsqu'il s'agit d'organiser des fêtes au profit d'œuvres de bienfaisance et philanthropiques, on le trouve toujours prêt. Très dévoué aussi à notre œuvre, je me plais à lui en témoigner ici toute notre gratitude, et, en attendant qu'une récompense plus élevée vienne couronner ses brillants exploits, nous le prions d'accepter notre médaille de bronze.

M. Fauvarque, Ferdinand, âgé de 12 ans, à Annappes. — Le 10 mai 1900, vers deux heures de l'après-midi, une petite fille de 7 ans, traversant la passerelle qui relie Hem à Annappes, sur la rivière « la Marque ». Elle tenait au bras droit un panier.

Tout-à-coup elle buta contre une borne, perdit l'équilibre et tomba dans la rivière. Le jeune Fauvarque l'entendit crier. Il accourut et arriva au moment où la petite disparaissait sous l'eau. Il sauta tout habillé dans la rivière et, malgré à sauver l'enfant, qu'il ramena sur la berge. Il la transporta lui-même évanouie chez un voisin, où des soins empressés la rappelèrent à la vie. Cet acte magnifique dénote chez ce jeune enfant un courage et un sang-froid vraiment extraordinaires pour son âge et fait présager pour l'avenir un homme de cœur et de dévouement. M. le Préfet du Nord a adressé au jeune Fervaque une lettre de félicitations et nous sommes heureux, à notre tour, de lui adresser publiquement les nôtres. Vos acclamations bien méritées, Mesdames et Messieurs, ratifieront, j'en suis persuadé, la décision du Comité des récompenses, qui a décerné à ce jeune sauveteur la médaille de bronze offerte par M. Ingelrans, trésorier de la Société.

M. Ferret, Joseph, employé aux tramways, à Tourcoing. — Le 15 juin 1897, M. Ferret arrêtait un cheval attelé à une calandre. Le 25 juillet 1898, il arrêtait de nouveau un cheval emporté attelé à une charrette anglaise, après avoir été traîné sur un parcours de plus de cent mètres. Le 21 septembre 1899 et le 21 août 1900, notre camarade arrêtait encore des chevaux emportés, et, en cette dernière occasion, il avait les poignets foulés. Le 3 décembre 1899, le Gouvernement lui décernait une mention honorable, et, en 1900, il recevait la médaille de bronze. Nous félicitons M. Ferret de son courage, et lui décernons à notre tour la médaille de bronze de la Société.

POUR LES ÉTRENNES

Le cadeau le plus joli, le plus attrayant, le plus amusant et le moins cher, c'est certainement le **Grand Almanach Illustré du Journal de Roubaix** pour 1902.

264 pages de texte et plus de **200** gravures pour **0,50** centimes.

Des histoires intéressantes, dramatiques ou comiques ; des récits locaux ; des bons mots, des recettes, conseils, renseignements utiles ; voilà ce que contient l'*Almanach du Journal de Roubaix*, le *Livre de tous*.

Demandez le *Grand Almanach Illustré du Journal de Roubaix* à tous nos vendeurs, aux marchands de journaux et aux bureaux du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue, à Roubaix ; et 5, rue Carnot, à Tourcoing.

SAVON PARIS-MÉNAGE pour linge et laine.

Chronique Locale

ROUBAIX

UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE DE ROUBAIX

CONVOCATIONS

2e section, Nord. — Bureau de la rue Saint-Vincent. — Jeudi 2 janvier, à 8 heures trois quarts du soir, au café Molière, rue du Fontenoy, 81, réunion du Comité de section; rentrée des listes de souscription; élections municipales; étude de la question des secours à distribuer aux adhérents nécessiteux.

SOUHAITS

« Une bonne année, une parfaite santé *et tout ce qui pourra vous faire plaisir !* »

C'est en ces termes, ou à peu près, que dans une partie des Flandres, on a coutume d'offrir ses souhaits.

Puisque nous sommes, par la volonté des socialistes, en période électorale, on nous permettra d'adapter cette simple et naïve formule à des vœux... politiques.

Lecteurs du *Journal de Roubaix*, une bonne année !

Oui, que 1902 soit pour vous tous, pour notre cher Roubaix, une période prospère, une période de relèvement commercial, industriel et politique ! Notre ville a grand besoin de se ressaisir, de redevenir elle-même, de retrouver dans la paix et la concorde, la vitalité nécessaire à son développement.

Depuis trop longtemps, les luttes intestines ont créé parmi nous des divisions profondes et néfastes. Si l'union fait la force, la désunion produit fatalement la faiblesse.

Des funestes doctrines antisociales, répandues à Roubaix par des étrangers, ont faussé le jugement d'une catégorie de travailleurs et égaré leur raison. La lutte de classes, l'atroce lutte de classes, prêchée par des illuminés ou des farceurs, a mis en péril l'avenir de notre contrée. On n'ose plus y construire de nouvelles usines ; c'est au dehors qu'on les installe.

Nous souhaitons ardemment que les ouvriers roubaisiens trompés par le socialisme révolutionnaire, ouvrent enfin les yeux. Instruits par une triste expérience, ils reviendront alors aux principes d'ordre, aux idées modérées.

Si l'année 1902 pouvait voir — et nous croyons qu'elle le verra, — un recul sérieux des idées collectivistes dans la région, cette année marquerait un grand pas dans la marche en avant vers le véritable progrès.

Partout où s'implantent les doctrines révolutionnaires, on peut dire, en effet, que le progrès social subit un arrêt.

Depuis neuf ans, Roubaix a souffert d'un mal qui est terrible, mais qui, heureusement, est guérissable : une municipalité collectiviste !

L'année 1902 nous délivrera, nous en avons la ferme assurance, des politiciens incapables et sectaires qui ont conduit la ville à deux doigts de la décadence.

Dans trois semaines, les électeurs roubaisiens remplaceront les édiles révolutionnaires, par des administrateurs républicains et l'Hôtel-de-Ville redeviendra ce que, hélas ! il n'aurait jamais dû cesser d'être : la maison de tous et non pas un club révolutionnaire.

Et dans quelques mois, ces mêmes électeurs assureront un magnifique succès à M. Eugène Motte, au vaillant député de Roubaix, qui a si bien servi, au Parlement, les intérêts de sa ville. Et Jules Guesde, pour la deuxième fois, retournera à ses chères études...

C'est, je crois, « tout ce qui pourra vous faire plaisir. »

L. R.

A LA GRANDE HARMONIE. — Par arrêté de M. le conseiller municipal faisant fonctions de maire, a été nommé sergent-major de la Grande-Harmonie, en remplacement de M. Adolphe Bernard, décédé, M. Léon Debrauwère, sergent-fourrier, secrétaire-adjoint.

EN L'HONNEUR D'UN MÉDAILLE DU TRAVAIL. — Le personnel de la teinturerie-apprêt Deschepper et Cie, s'est rendu samedi soir, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour Trompette, chez un ouvrier de cette maison, M. François Wattiez, qui vient d'obtenir la médaille du travail. Un des plus anciens ouvriers, M. Alphonse Dubus, s'adressant au nouveau médaillé, a prononcé le petit discours suivant :

Cher ami et collègue Wattiez, c'est au nom du personnel de la maison Deschepper et Cie, et en mon nom personnel, que je viens vous féliciter de la belle distinction que vient de vous décerner le gouvernement de la République. Le Ministre du Commerce, en vous accordant la Médaille du Travail, a voulu vous récompenser de vos trente-deux années de bons et loyaux services dans le même établissement. Cher Wattiez, vous avez toujours été un ouvrier courageux, honnête et laborieux, et c'est pourquoi nous venons en ce jour vous offrir un cadeau en témoignage de notre profonde amitié. Nous espérons de tout cœur vous avoir encore longtemps parmi nous en excellente santé.

Un joli souvenir a été offert à M. François Wattiez, qui a remercié de tout cœur ses camarades d'atelier.

POUR LES FAMILLES DES VICTIMES DE LA RUE DU PAYS. — Une fête de bienfaisance donnée, le 15 décembre dernier, chez M. Martinage, cabaretier, rue des Fleurs, a produit la somme de 131 francs 90, qui a été remise à M. l'adjudant des sapeurs-pompiers Fried, pour les familles des victimes de la rue du Pays.

UN VOL DE 7.000 FRANCS A CROIX. — TROIS ARRESTATIONS. — Mardi soir, à six heures, le service de la sûreté a arrêté, place de la Gare, trois individus qu'on présume être les auteurs du vol audacieux de 7.000 francs en espèces, commis, le 21 décembre dernier, dans l'après-midi, chez une rentière de Croix, Mme veuve Deridder, demeurant sentier du Mackellerie, 38. Il a été établi que les trois inculpés avaient, depuis quelques jours, échangé un billet de banque de 500 francs et un de 100 francs. Ils seront interrogés dans la journée de mercredi.

LE VOL DE L'HOSPICE BARBIEUX. — Nos lecteurs se rappellent le vol qui a été commis à l'hospice Barbieux dans la nuit du 9 au 10 novembre. Albert Wienne a été arrêté peu de temps après et reconnu coupable. Un autre individu, Joseph Vandehove, fripier, a été mis en état d'arrestation pour recel. Le dossier de cette affaire a été adressé à la Chambre des mises en accusation.

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE s'est produit, lundi soir, vers six heures et demie, dans la salle du brûloir au café de M. Lejour-Landrieux, épicier, rue de Lannoy, 176, et s'est rapidement communiqué aux boiseries. Avec le concours des voisins, MM. Wichart et Debeir, cabaretiers et celui de l'agent de police Crochon, on est parvenu, en très peu de temps, à maîtriser le feu. Les dégâts, couverts par une assurance, sont évalués à 400 francs. On ne sait quelle cause attribuer ce commencement d'incendie.

INFRACTION A LA LOI SUR LES PIGEONS VOYAGEURS. — Dans la journée de mardi, M. Prud'homme, commissaire de police du 4e arrondissement, a rédigé des procès-verbaux à plusieurs colombophiles pour infractions à la loi sur les pigeons voyageurs.

Les inculpés sont : Henri Dulaurier, cabaretier, âgé de 40 ans, demeurant rue Rollin, 36; Henri Harnaert, tisserand, âgé de 21 ans, demeurant sentier du Mont-à-Leux ; François Planquelle, mécanicien, âgé de 58 ans, demeurant rue du Collège, 131 ; Achille Vormant, charretier, âgé de 27 ans, demeurant rue Meyerbeer ; Charles Aelvoet, tisserand, âgé de 25 ans, demeurant rue Labruyère, 28 ; et Henri Duprez, tisserand, âgé de 54 ans, demeurant rue Dombasle, 41.

Les quatre premiers ont établi un colombier sans en avoir obtenu l'autorisation ; les deux autres ont transféré leur pigeonnier sans autorisation.

UNE ATTAQUE NOCTURNE. — TROIS ARRESTATIONS. — Nous avons relaté, il y a deux jours, l'agression nocturne dont avait été victime, samedi soir, rue du Collège, un ouvrier de la rue de Lannoy, M. J.-B. Verhelst, âgé de 44 ans, demeurant fort Desprès, 55. Trois individus, après l'avoir terrassé, l'avaient dépouillé d'une somme de 35 francs, le montant de son salaire.

A la suite des recherches faites par M. Chaine, commissaire, chef de la sûreté, trois individus ont été arrêtés, mardi, comme étant les auteurs de cette agression. Les inculpés se nomment : Gustave Vérin, âgé de 19 ans, Camille Dehorne, 22 ans, et Louis Gottot, 20 ans : tous les trois habitent rue des Longues-Haies, 106. L'un d'eux, Camille Dehorne, a été formellement reconnu par M. J.-B. Verholst, comme l'un de ceux que l'ont attaqué. Les trois inculpés seront conduits, jeudi, à Lille.

UNE TROUVAILLE. — M. Parey, secrétaire de police du deuxième arrondissement, a trouvé, rue de l'Alouette, un porte-monnaie renfermant une certaine somme. Il tient sa trouvaille à la disposition de l'intéressé.

VIOLENCES LÉGÈRES. — Deux habitants de la rue Choseul, Joseph Louwers, ferblantier, âgé de 42 ans, et Gustave Badin, 40 ans, ont été l'objet d'un rapport pour violences légères réciproques.

UN FEU DE CHEMINÉE s'est déclaré, mardi matin, à neuf heures, chez M. Constant Fassiaux, rue de Bouvines, impasse Devernay, 2 ; il a été promptement éteint, avant d'avoir causé des dégâts.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la fonderie de l'Epeule, l'un des ouvriers, Richard Verlinde, âgé de 30 ans, demeurant rue de la Distillerie, à Wattrelos, s'est blessé au médius gauche, en meulant une pièce de forte. M. le docteur Lepers lui a ordonné vingt jours de repos.

— Un tisserand de l'établissement de M. Emile Eloy, fabricant, s'est blessé au genou droit, en tombant. M. le docteur Bernard a examiné l'ouvrier, Albert Vanniewenhuysse, âgé de 43 ans, demeurant à Wattrelos, et lui a prescrit huit jours de repos.

— Albert Gewaert, bâcleur, âgé de 14 ans, demeurant rue de Lannoy, cour Boyaval, travaillant pour le compte de M. Motte-Bossut fils, filateur, s'est blessé au pouce gauche en tombant. Douze jours de repos lui ont été ordonnés par M. le docteur Picquet.

— A l'établissement de MM. Requillart et Serive, fabricants, un rentreur, Henri Schalkens, âgé de 31 ans, demeurant rue Voltaire, s'est foulé le poignet droit en soulevant une encoupie. Quinze jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Disqu.

— Au peignage de MM. Alfred Motte et Cie, l'un des ouvriers, Richard Mercier, âgé de 20 ans, demeurant à Wattrelos, s'est blessé au genou gauche en tombant. Un repos de dix jours lui a été ordonné par M. le docteur Leplat.

— Georges Carlier, employé dans la filature de M. Cavrois-Malleur, au mouche-charge, âgé de 18 ans, demeurant rue Carpeaux, s'est blessé à l'avant-bras droit en tombant. Dix jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Dupré.

— Le domestique de M. Charles Henneuse, quincaillier, s'est blessé au pied gauche en chargeant de la marchandise sur un camion. M. le docteur Lepers a examiné l'ouvrier, Adolphe Deplechin, âgé de 40 ans, demeurant rue Nabuchodonosor, et lui a prescrit vingt jours de repos.

— Charles Nuttin, homme de peine, âgé de 58 ans, demeurant à Hersaux, occupé dans l'établissement de M. Dubar-Delespaul, fabricant, s'est blessé à la jambe droite en manœuvrant une caisse. Une quinzaine de jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Morlers, d'Hersaux.

ŒUVRE DE LA BOUCHÉE DE PAIN. — Nombre de portions distribuées pendant la semaine du 23 au 29 décembre. Grandes personnes : 1884; enfants : 1520; au total, 3404.

LE REPOS DU DIMANCHE ET DES FÊTES. — Service des Pharmacies. — Mercredi, 1er janvier. Pharmaciens de garde : quartier du centre, M. Dubois, Grande-Rue ; quartier de la Gare, M. Delebar, rue d'Alsace.

BOIS A BRULER pour appartements. — Bûches ne sautant pas. — Pratte-Buisine, boulevard de Strasbourg, 75, Roubaix.

Pianos, orgues, harpes et tous instruments de musique, E. Screpel-Pollet, 138 bis, Grande-Rue.

BEURRE D'OOTSCAMP, frais, à 3 fr. 80 le kilogramme ; salé, en motte de 2 kilogrammes, à 3 fr. 70 le kilogramme.

Nous voyons avec plaisir s'étendre dans notre région l'usage des bières en bouteilles à bon marché, limpides, gazeuses et digestives ; nous voudrions les voir dans tous les ménages, surtout les bières Vandenporre, de Lille. 97871

FEUILLETON DU 2 JANVIER 1902 N° 8

LE CRIME D'ASNIÈRES

par Xavier de Montépin

Dieu m'a enlevé ma mère, mais il dépend de toi de me laisser Pauline. — Pour n'y point consentir il faudrait une raison grave... — A propos de changements possibles dans notre vie, tu parlais de mon mariage... — Ne serait-ce pas toi plutôt qui songe à te remarier ?

Le comte regarda sa fille avec une profonde surprise.

— Et, si cela était ? — répliqua-t-il.

— Tu y songes donc ?

— Admettons-le pour un instant.

— L'idée de donner le nom de mère à une étrangère me cause un immense effroi.

— Cette étrangère, tu finirais par l'aimer...

— Jamais, père, je le sens bien ! jamais !

M. de Noël fronça les sourcils.

Andrée continua :

— Comment pourrais-je aimer une inconnue, qui brusquement deviendrait maîtresse ici, et qui me chasserait de ton cœur pour y prendre ma place... Les nouveaux visages me font peur.

— C'est de l'enfantillage... Si je me mariais, ce serait précisément pour mettre à côté de toi une personne capable de te guider dans la période de ta vie qui commence. Tu n'es plus une enfant... Le monde t'appelle... Il faut qu'une femme ayant sur toi les droits d'une mère, et s'appelant la comtesse de Noël, puisse te conduire dans le monde où tu brilleras...

— Eh ! bien, père, — s'écria la jeune fille — est-ce que la femme dont tu parles n'est pas auprès de moi depuis cinq ans ?... Celle-là connaît mes goûts, mes aptitudes, elle a fait de moi l'enfant dont tu t'enorgueillis... Je l'aime et lui suis reconnaissante... Tu as pu apprécier ses qualités, ses talents, sa distinction native... Pour me conduire dans le monde où tu veux que je brille, ai-je besoin d'une autre qu'elle ?

— Mais, chère enfant, une institutrice n'est point une mère ! — Dans le monde où la fille du comte de Noël a sa place, l'institutrice serait obligée d'attendre son élève dans l'antichambre...

— A moins que l'institutrice ne fût devenue véritablement la mère de son élève... — hasarda timidement mademoiselle de Noël.

Le comte se dressa d'un mouvement brusque.

— Andrée, — dit-il d'un ton sévère. — Ce n'est pas toi qui parles ! — Avec l'inconscience de ton âge, tu répètes la leçon que ton institutrice vient de t'apprendre...

— Pourquoi donc, bonne amie m'aurait-elle appris cette leçon ? — demanda la jeune fille.

Cette question naïve mit le comte dans un grand embarras.

Y répondre sans entrer dans des explications dangereuses était impossible. Il aima mieux y couper court en arrêtant l'entretien...

— En voilà assez ! — fit-il. — Les enfants ne peuvent comprendre certaines choses. — On n'épouse pas l'institutrice de sa fille ! — Ton éducation d'écolière est terminée. — Une autre femme se chargera de ton éducation mondaine, et pour cela il faut une femme du monde.

La voix sèche de Philippe et son accent impérieux n'admettaient aucune réplique.

Andrée sentait son cœur se serrer ; de grosses larmes coulèrent sur ses joues.

— Père — dit-elle au milieu de ses sanglots contenus, — en me parlant ainsi tu me fais beaucoup de peine...

M. de Noël prit l'enfant dans ses bras, la pressa contre sa poitrine, et répondit d'un ton adouci :

— Loin de moi la pensée de t'affliger, chère fille !!! t